Envoyé en préfecture le 22/04/2015 Reçu en préfecture le 22/04/2015 Affiché le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 13 AVRIL 2015

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67 Date de convocation : 7 avril 2015

2015-04-058 - 1/3

L'an deux mille quinze, le treize avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	Х			Claire BLONDEL			
	Vice-Pré	sidents		Nouredine BOUACHERA			
Fabienne FONTENEA U	Х			Christophe DARDENNE	Х		
Jérô me COSNARD	Х			Val DUCLOS	Х		
Jean-Philippe LE GAL	Х			Michel GALAND	Х		
Hélène ESTRA DE	Х			Jean-Paul GARRAUD		Х	Chantal DUGOURD
Isabelle HARDY	Х			Monique JULIEN	Х		
Alain PAIGNE	Χ			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOM E	Х			Thierry M ARTY	Х		
Corinne VENA YRE	Х			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	Х			Patrick NIVET	Х		
Jacques M ESP LEDE	Х			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	Χ			Laurence ROUEDE	Х		
Sabine AGGOUN	Х			Agnès SEJOURNET	Х		
Gérard HENRY	Χ			Denis SIRDEY	Х		
Conseillers				James SEYNAT	Χ		Loïc M ANON*
Jean-Louis d'ANGLADE	χ			Loïc MAGNAN		Х	Gérard HENRY
Fabienne KRIER	Х		Christian RAYMOND*	Jean-Luc BARBEYRON	Х		
Jean-Luc DA RQUEST	Х			David REDON	Х		
David RESENDE	Χ		Françoise DEMARE*	Joël BAYLE	Х		
Sophie BLANCHETON	Χ			Jean-Claude ABANADES	Х		
Sylvie BOISSEL	Χ			Paquerette PEYRIDIEUX	Х		
Odile BONHOM M E-TIBY	Χ			Georges DELABROY	Х		
Véro nique DI CORRADO				Kléber A UDINET		Х	Alain MAROIS
Michel FOULHOUX	Χ			Chantal DUGOURD	Х		
Philippe HEFTRE	Χ			Alain M A ROIS	Х		
Michelle LACOSTE		Х	Chantal GANTCH	Philippe FAURT			
Francis PEJEAN	Χ		Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	Х		
Bruno LAVIDALIE	Χ			Richard CROS	Х		
Philippe DURAND-TEYSSIER	Χ			Gérard M OULINIER		Х	A lain PAIGNE
Michel VACHER	Χ			Marcel BERHOME	Х		
Michel MILLAIRE	Х			Chantal GANTCH	Х		
sabelle FEYRY	Χ			Pierre-Jean MARTINET	Х		
Bernard NADEAU	Х						
Jean-Louis ARCARAZ	Х			Sous-total	56	5	
Catherine BERNADEAU	Х			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			61

Madame Laurence ROUEDE a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 22/04/2015
Reçu en préfecture le 22/04/2015
Affiché le

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

SIGNATURE DE LA CHARTE DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION ABBE PIERRE (FAP)

Sur proposition conjointe de Madame Fabienne Fonteneau, Vice-présidente en charge de la politique de la ville, de l'insertion et du CISPD, de Madame Corinne Venayre, Vice-présidente en charge de l'habitat et du logement et de Monsieur Sébastien Laborde, Vice-président en charge de l'action sociale d'Intérêt Communautaire,

La Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, représentée par son Délégué Régional Monsieur Pascal PAOLI et La Cali ont engagé un dialogue sur les questions liées au mal logement.

I. Les objectifs de la charte

Cette stratégie est la clé de voute de la charte de partenariat et elle a vocation à poursuivre plusieurs objectifs :

- 1. Conduire des actions de sensibilisation et d'interpellation à partir du diagnostic local ;
- Assembler les compétences et travailler en transversalité avec l'ensemble des opérateurs du territoire;
- 3. Tendre vers une organisation coordonnée des actions concernées par la présente charte.

II. Le cadre d'intervention de La Cali

Cette charte de partenariat s'inscrit dans le cadre des interventions de La Cali rappelées à travers ses statuts :

1. Equilibre social de l'habitat

- a. Programme local de l'habitat : élaboration, mise en œuvre et évaluation ;
- b. Amélioration du parc immobilier bâti ;
- c. Actions en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- d. Actions et aides financières en faveur du logement social;
- e. Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.

2. Politique de la Ville et action sociale

- a. Développement social urbain ;
- b. Développement de l'accès aux droits ;
- c. Lutte contre les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ;
- d. Politique d'accueil, d'intégration et de socialisation des gens du voyage.

III. Les axes prioritaires d'intervention de l'alliance

La FAP et La Cali ont identifié des axes prioritaires à partir du cadre d'intervention de chacune :

- 1. Habitat et Logement :
 - a. Développer la production de logements sociaux et très sociaux : programme « Toits D'abord » ;
 - b. Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux : programme « SOS Taudis Travaux » (sortie d'insalubrité, précarité énergétique, adaptation au handicap et au vieillissement);
- 2. Population spécifique : sédentarisation des gens du voyage (habitat adapté) avec le programme « Un Domicile Fixe Et Décent Pour Tous » ;
- 3. Prévention, Protection et Promotion des habitants :
 - a. Hébergement d'extrême urgence des femmes victimes de violences : programme « Boutique Solidarité/Pension de Famille » (Accueil de jour et micro pension de famille);
 - Point d'accès aux droits lié au logement : programme « Accès Aux Droits Et Prévention Des Expulsions Locatives » (accompagnement contentieux DALO, DAHO), formation juridique et sociale sur site ;
 - c. Soutien des associations dans la mise en œuvre d'actions de promotion des habitants.

Envoyé en préfecture le 22/04/2015
Reçu en préfecture le 22/04/2015
Affiché le

IV. Les conditions générales de la charte

La FAP et La Cali s'engagent volontairement dans la réalisation des objectifs énoncés dans la charte de partenariat, chacun conservant son entière liberté d'expression.

Le partenariat n'exclut en rien la possibilité pour la FAP de soutenir les porteurs de projets intervenant sur le territoire de La Cali qui ne seraient pas parties prenantes à la présente charte.

L'engagement de la FAP, tant sur la mobilisation de son ingénierie, de ses ressources matérielles, financières et de son réseau de bénévoles, n'intervient en aucune façon en remplacement ou substitution des responsabilités des acteurs locaux mais bien en complément de l'action publique déployée.

V. Les attendus de la charte

Cette charte de partenariat doit permettre de :

- Contribuer à faire de la question du mal logement, de la cohésion sociale et de la solidarité, un axe fort de la politique communautaire;
- Renforcer le niveau de proximité et de cohérence dans les réponses à apporter aux populations défavorisées;
- Soutenir collectivement des actions concrètes, mises en œuvre par les acteurs locaux;
- Raccourcir les délais de traitement.

VI. Les modalités de la charte

La charte de partenariat est pluriannuelle et couvre la période 2015/2020.

Un comité de pilotage (Copil) sera organisé une fois par an et réunira les représentants de la FAP et les élus de La Cali concernés.

Un bilan global des actions et leur évaluation seront formalisés une fois par an lors d'un comité des partenaires (Copart) organisé en présence de la presse.

Vu la Commission politique de la ville, insertion et CISPD du 25 mars 2015,

Vu le Bureau communautaire du 7 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la charte de partenariat avec la FAP;
- à signer les dossiers de demande de financement élaborés par La Cali dans le cadre de cette charte de partenariat;
- d'accepter la perception de la ou des subvention(s) afférente(s).

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président Philippe BUISSON

Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président, de la Communauté d'Agglomération du